



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-BRIEUC, LE 22 FEVRIER 2022

## SOLIDARITÉ TERRITORIALE

### RENCONTRES PLÉNIÈRES DE PRÉSENTATION DES GRANDS PRINCIPES DES CONTRATS DE TERRITOIRE 2022-2027 À DESTINATION DES COMMUNES

**Le dispositif des contrats de territoire 2022-2027, déjà présenté aux intercommunalités au début du mois de février, sera exposé aux communes par le biais de rencontres plénières qui auront lieu tout au long du 1er semestre 2022 à Guingamp, Saint-Brieuc, Dinan, Loudéac et Lannion.**

Le Département a pour mission d'organiser et de **garantir la solidarité et le lien des territoires** en répondant aux besoins des collectivités. Cette mission est assurée par les **contrats départementaux de territoire**. A travers eux, le Département soutient financièrement, mais aussi via son ingénierie publique (technique, administrative et financière) les projets portés par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes (équipements sportifs, scolaires, de loisirs...).

Au terme de la 2<sup>e</sup> génération des contrats départementaux de territoire, le Département a la responsabilité d'**imaginer, de concevoir et de coconstruire un nouveau dispositif simple et innovant** afin de répondre au mieux aux besoins des Costarmoricaines et des Costarmoricains.

Lors de l'élaboration de la **3<sup>e</sup> génération des contrats de territoire**, le Conseil Départemental a repensé son mode d'intervention et revu les fondements du dispositif selon les objectifs suivants :

- Soutenir équitablement le territoire pour l'ensemble des Costarmoricains ;
- améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires ;
- soutenir les communes rurales
- favoriser et valoriser la mutualisation des projets structurants
- assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental, dans un cadre administratif pragmatique, souple et agile.

## 51 M€ pour les communes, 21M€ pour les EPCI

Chacune des 348 communes du territoire départemental se verra attribuer une enveloppe sur la période 2022-2027 afin d'imaginer et de concevoir les projets qu'elle souhaitera mettre en œuvre avec l'appui du Département.

Quant aux projets portés par les EPCI, une coopération avec la région Bretagne est en cours et devrait aboutir à la conclusion de contrats de territoire tripartites (Intercommunalité – Département – Région) dès 2023, pour la période 2023-2027.

**L'enveloppe dédiée aux contrats de territoire sur la période 2022-2027 est de 72 M€ en investissements.**

Au cours des deux dernières années, les contrats de territoire ont contribué à financer des centaines de projets portés par les communes et les EPCI. Par exemple : la construction d'une bibliothèque en bois à Aucaleuc, la réalisation d'un plateau multisports à Callac, la réhabilitation des murs de l'église de Kerbors, le renouvellement de l'éclairage public par des candélabres autonomes à Coëtlogon, la réalisation d'une voie douce à Binic-Etables-sur-mer...



## CONTACT PRESSE

Direction de la communication  
Marion Sevenier  
marion.sevenier@cotesdarmor.fr  
02 96 77 69 55  
07 64 70 03 83